

NOTE DE CADRAGE

Cette note a pour objet de proposer et fixer les modalités de demandes de subvention suivantes :

- les critères d'éligibilité
- les critères d'attribution des subventions
- la procédure de dépôt
- l'accompagnement aux associations

L'ensemble des projets est soumis à l'avis du conseil municipal de la Ville de Dumbéa et est consenti dans la limite des crédits budgétaires annuellement prévus à cet effet.

2

## LES ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES

### Les critères généraux



- Être régie par la loi du 1er juillet 1901
- Être d'intérêt général,
- Avoir une gestion désintéressée,
- Ne pas exercer une activité lucrative,
- Faire bénéficier le plus grand nombre de son activité,
- Avoir une activité réelle avec des retombées sur le territoire de Dumbéa.

Elles doivent également respecter les principes d'éthiques (transparence, démocratie) qui sont le fondement de la vie associative.



### Non éligibles: les associations



représentant un secteur professionnel



culturelles ou celles finançant des partis politiques

3

## LES ACTIONS ET DEMANDES ÉLIGIBLES



### Sont prioritaires :

- Participent au dynamisme et à la diversité locale, à la consolidation et ancrage de la vie associative de Dumbéa, et à la création de richesses sociales ou économiques durables ayant un impact sur Dumbéa,
- Démonstrent une aptitude à susciter et fédérer un engagement civique notable autour des initiatives de la Ville, principalement grâce à des bénévoles réguliers, notamment si cet engagement représente une diversité sociale et englobe des individus en situation précaire,
- Contribuent au développement et rayonnement de l'identité Dumbéenne.



### Sont exclus :

- Les initiatives se limitant au financement de déplacements liés à des activités sportives, culturelles, éducatives, ou tout autre domaine similaire ; ou de déplacements durant le temps scolaire ;
- Les demandes soutenues pour le même objet dans le cadre d'un dispositif spécifique ou par un financeur public (Etat ou collectivités...);
- Les actions et les demandes ne favorisant pas l'accès au plus grand nombre, sauf si la dimension éducative, les impacts et les partenariats locaux sont forts ;
- Les actions ainsi que les demandes à caractère religieux.



4

## PROCÉDURES



### Dépôt avant le 4/04



vie-associative@ville-dumbea.nc



### Aucune suite ne sera donnée aux demandes :



- incomplètes (absence d'informations et/ou de pièces justificatives)
- dont les informations saisies sont erronées (budget prévisionnel incomplet ou déséquilibré, informations administratives mal renseignées ou non mises à jour...)
- adressées après le 4 avril 2025 à 14h30.



FORMULAIRE DE SUBVENTION



SCANNEZ AVEC VOTRE TELEPHONE PORTABLE  
CE QR CODE ET TÉLÉCHARGEZ VOTRE DOSSIER

## FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION

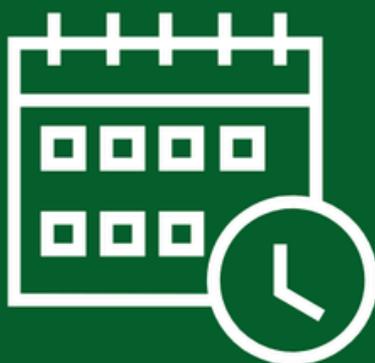


INSCRIPTION-FORMATIONS

SCANNEZ AVEC VOTRE TELEPHONE PORTABLE  
CE QR CODE ET INSCRIVEZ VOUS



### DATES A RETENIR



**6-03** : Formation "Comment s'y prendre pour faire une demande de subvention?"

**13-03** : Formation "Comment s'y prendre pour faire une demande de subvention?"

**20-03** : Formation "Comment s'y prendre pour faire une demande de subvention?"

**Vendredi 4 avril 2025 - 14h30 :**  
**Date limite des dépôts des dossiers**

 Tel: 990886 /935752

 vie-associative@ville-dumbea.nc